



Délibération du 29/06/1989 (élus)

- Selon :
- Délibération du 07.02.2008
 - Décret n° 2019-139 et arrêtés du 26.02.2019
 - Arrêté du 11.10.2019
 - Arrêté du 14.03.2022
 - Règlement de formation
 - Règlement CNFPT

ETAT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

Nom et prénom	LAVIT Thierry
Service	Maire
Résidence administrative	LOURDES

Objet de la mission	CONSEIL D'ADMINISTRATION DE... ...L'EPF...OCCITANIE.....
Lieu de la mission	Toulouse
Date et heure de départ	29/02/2024
Date et heure de retour	29/02/2024
Mode de transport	-
Si covoiturage	Indiquer si vous êtes le conducteur <input type="checkbox"/> oui

► Si utilisation du véhicule personnel : Puissance fiscale du véhicule :

Kilomètres effectués (Via Michelin – trajet le plus court) : (depuis la résidence administrative)

Taux applicables jusqu'à 2000 kms / an

Véhicule	Taux applicable
5 CV et moins	0,32
6 CV et 7 CV	0,41
8 CV et plus	0,45

Taux applicables De 2001 à 10000 kms / an

Véhicule	Taux applicable
5 CV et moins	0,40
6 CV et 7 CV	0,51
8 CV et plus	0,55

Taux appliqué :
selon la puissance fiscale du véhicule et la distance parcourue et remboursée depuis le début de l'année :
.....

(distance x taux) Total en euros

► Indemnités de transport (train, avion, taxi, métro, bus ...)

► Indemnités base du tarif SNCF 2^{ème} classe (voir service RH)
si préparation concours ou examen professionnel,
ou présentation à une épreuve orale écrite (1 fois an)
ou si déplacement hors CNFPT supérieur à 600 kms aller retour

► Frais annexes (péage, parking...)

► Indemnités de repas (plafond : 20 euros / repas)

23,20€

► Indemnités d'hébergement

- Taux de base : **90 euros**
- Grande villes et communes de la métropole du Grand PARIS : **120 euros**
- Commune de Paris : **140 euros**
- Agent reconnu travailleur handicapé : **150 euros**

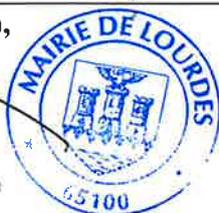
TOTAL GENERAL

23,20€

Remboursement à effectuer par virement sur le compte numéro :

Code banque : 16906 Code guichet : 0006 Compte : 29987500063..... Clé : 43

Signature de l'intéressé(e),



Pour le Maire et par délégation
Armelle BERTRAND

Directrice Générale Adjointe des Services



CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussignée Mme Armelle Bertrand, Directrice Générale Adjointe des Services, déclare que M. le Maire a effectué un déplacement à Toulouse le jeudi 29 février 2024 afin de participer au Conseil d'Administration de l'EPF Occitanie.

A ce titre, la Mairie prend en charge les frais liés au repas pris par M. le Maire et payés avec sa carte bancaire personnelle, d'un montant de 29.20€ au restaurant Chez Carmen, 14 avenue Maurice Hauriou à Toulouse. :

La facture sera remboursée sur le compte personnel de M. le Maire au titre de frais de mission.

En foi de quoi, le présent certificat administratif est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Lourdes, le 4 mars 2024



Armelle Bertrand

Directrice Générale Adjointe des Services

